

PROCES-VERBAL
du 12 novembre 2013

TABLE DES MATIERES

EPHEMERIDE	4
1.01 – PERSONNEL COMMUNAL – Actions sociale « déléguée » au Fonds national d'action sanitaire et sociale – FNASS – depuis 1966 – Modification du dispositif d'adhésion – Mise en œuvre d'une clause de « sur-cotisation » indexée sur le ratio de retour de prestations – Acceptation de cette nouvelle clause à compter de l'année 2013 (base N-1)	7
PRESENTATION M. LE MAIRE	9
<i>Unanimité</i>	9
1.02 – FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE – Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord – Affiliation volontaire du Syndicat mixte région numérique – Avis du Conseil municipal	10
PRESENTATION M. LE MAIRE	10
<i>Avis favorable</i>	10
1.03 – REFORME DES RYTHMES A L'ECOLE PRIMAIRE – Ecoles maternelles et élémentaires publiques – Mise en œuvre à la rentrée scolaire 2014/2015 – Application du décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'aménagement du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires – Absence de nouvelles demandes de dérogation	10
PRESENTATION M. LE MAIRE	11
Débat	15
Pour : « Ensemble pour Roncq » « Roncq avec vous » moins 1 voix « Action Ronquoise Citoyenne »	20
Contre : Madame LAMBLIN	20
1.04 – MAISON DE L'EMPLOI LYS-TOURCOING – Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) – Nouveau protocole d'accord 2012/2014 – Validation par le Conseil municipal – Dette 2012 du PLIE Lys Nord Métropole – Paiement d'une contribution exceptionnelle municipale pour solde	20
PRESENTATION Mme SUBTS	23
Débat	25
<i>Unanimité</i>	25
1.05 – PROJET REGIONAL DE SANTE (PRS) – Programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie du Nord – Pas-de-Calais 2013/2016 – PRIAC – Avis du Conseil municipal	26
PRESENTATION M. BOSSUT	28
<i>Avis réservé</i>	29
1.06 – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (DOB)	29

M. LE MAIRE –

Mesdames, Messieurs, je vous salue et vous remercie de prendre place.

Nous allons entamer notre séance par un certain nombre de communications que je souhaite vous faire.

Bien sûr, l'**Ephéméride** du Conseil municipal pour rappeler les moments forts que nous avons vécus ensemble avec beaucoup de bonheur.

En accroche de ce Conseil municipal, je veux saluer notre collègue, Patrick BOSSUT, pour l'heureuse nouvelle que nous avons apprise. Pour une fois, ce n'est pas une naissance mais un boulevard... Vous allez comprendre très vite : Jacques BOSSUT, père de Patrick, a été élu pendant très longtemps à Wattrelos dont il a même été Maire un petit moment, de mémoire.

C'était un homme de grande valeur, un homme de consensus politique comme son fils. Et la ville de Wattrelos a souhaité dénommer un boulevard « Jacques BOSSUT ».

Deux grandes personnalités ont été honorées le même jour : Jacques BOSSUT et Pierre MAUROY. Je pense que cette proximité est véritablement symbolique et nous pouvons applaudir Patrick BOSSUT pour cette heureuse nouvelle.

(Applaudissements)

Vous transmettez à vos frères et sœurs, à votre maman, malgré son état de santé un peu fragile, les félicitations les plus vives de nos collègues du Conseil municipal.

Plus triste nouvelle, nous avons appris le décès du premier Président signataire de la Charte de jumelage Roncq-Todmorden ; il s'agissait de M. John WILD. J'ai immédiatement écrit à sa veuve pour exprimer les condoléances de la ville de Roncq et le vif attachement que nous éprouvions à son égard.

Mme Chantal NYS nous représentera vendredi à Todmorden auprès de la famille de M. John WILD et des représentants de l'association Roncq-Todmorden.

Comme vous tous, nous avons été extrêmement émus par l'acte odieux qui a été perpétré, hier, contre trois élus de la République, notamment notre collègue Maire de Chateaurenard, Bernard REYNES. J'ai souhaité immédiatement lui faire part de notre soutien ; je vous ai transmis copie du courrier que je lui ai adressé en votre nom pour lui dire à la fois notre soutien et notre solidarité dans l'épreuve qu'il traverse avec ses collègues.

Je vais lire ce courrier car il me semble suffisamment explicite.

Monsieur le Député-Maire,

Je tiens à vous faire part du soutien et de la solidarité du Conseil municipal de Roncq dans l'épreuve que vous et vos deux collègues traversez.

S'il s'avère que cette douloureuse agression soit l'œuvre d'une personne instable qui vous atteint personnellement dans votre chair, il n'en revient pas moins que son déroulement, dans le cadre d'une cérémonie commémorative, revêt symboliquement un caractère de profanation républicaine alors même que vos concitoyens faisaient mémoire d'un événement traumatique majeur dont notre pays a su triompher par l'union sacrée de toutes ses familles politiques et la mobilisation de toute sa population.

Sa concomitance avec les huées qui ont accompagné le cortège du Président de la République à Paris souligne la profondeur du malaise social et moral que connaît la France. Il appelle au plus large rassemblement de tous les républicains sincères pour affirmer et défendre le pacte fondateur de notre « vivre ensemble ». Chacun doit bien avoir présent à l'esprit que les droits, que lui garantit notre République, sont assortis de devoirs qu'il doit de retour accomplir.

Avec les membres du Conseil municipal de Roncq, nous vous adressons, Monsieur le Député-Maire, nos vœux de prompt rétablissement et vous assurons de notre plus parfaite sympathie.

Dans ce courrier, est sous-jacent notre désarroi quant à ces images absolument déplacées que nous avons pu voir hier, 11 novembre. C'est une atteinte que nous avons tous, je le pense, nous les républicains sincères, ressenti vivement. Je peux vous assurer que beaucoup d'anciens, qui ont cette fibre patriotique, vibrent de manière peut-être plus vive pour exprimer ce caractère d'outrage.

Il ne faut pas confondre une colère qui s'exprime dans les lieux institutionnels ; nous sommes une République qui a institué depuis très longtemps le droit de grève et qui permet à chacun de s'exprimer dans la rue avec un cadre mais qui n'excuse pas que, devant tout représentant de la République, quel qu'il soit, investi d'une légitimité démocratique, on puisse exprimer ce type de comportement.

En républicains convaincus (que nous sommes ; on en reparlera pour d'autres sujets comme la réforme des rythmes scolaire), on peut ne pas toujours être d'accord mais, quand une loi est votée et qu'une commande politique est passée, on la respecte. Et le passage du Président de la République mérite tout le respect dû à sa personnalité et surtout à ce qu'il représente dans les institutions de notre République.

◆ 11 novembre.

Nous avons vécu hier un moment tout à fait cordial, sympathique et extrêmement fort avec la présence de très nombreux enfants. C'est réconfortant et je salue encore l'œuvre des anciens combattants tout à fait perspicace et présente pour faire travailler les enfants sur ces sujets d'importance et que nous allons accompagner pour les quatre ans qui viennent 14/18... 2014/2018... Une commémoration très forte puisque notre Commune l'a ressentie dans sa chair, étant sur cette ligne de front, impliquée dès 1914. Nous l'avons donc vécu de manière très forte avec une occupation des troupes ennemies ; beaucoup de choses reviendront à la surface.

J'en profite pour lancer un appel à tous les témoignages des Roncquois sous toutes formes de manière à ce que nous puissions les numériser aux archives municipales et les envoyer ensuite à la Mission nationale sur la commémoration de ce grand événement qu'est 14/18.

Je reviens à l'éphéméride et à des moments un peu plus sympathiques, après cette expression que je souhaitais faire en votre nom.

◆ 28 septembre

Nous avons inauguré le Blanc-Four requalifié et nous n'en étions pas peu fiers ; c'est quand même une œuvre de près d'une décennie, un engagement constant de la municipalité de Roncq mais aussi de la Communauté Urbaine de Lille, surtout en ce qui concerne l'aménagement des espaces publics et des voiries mais aussi du Conseil général.

On est très fier, toujours en républicains que nous sommes, lorsque l'on peut accueillir le même jour dans sa commune le Président d'un grand Département comme l'est le Nord, Patrick KANNER, et la Présidente de la Communauté Urbaine de Lille, Martine AUBRY.

Vous voyez des images qui expriment notre contentement (il faut le dire) de l'œuvre accomplie et, surtout, l'envie que les Roncquois vivent ce quartier du Blanc-Four dans toute sa plénitude. Aujourd'hui, il est beau, il est accueillant, il n'y a plus qu'à vivre ces espaces nouveaux.

Nous sommes dans une métropole riche et dynamique car nous ne pourrions pas réaliser ces travaux si nous ne bénéficions pas des fonds mais aussi de l'expertise et du savoir-faire de toutes les équipes de la Communauté Urbaine.

‣ 28 septembre toujours

L'après-midi, un goûter que nous avons souhaité y partager avec les enfants parce que c'est un équipement d'avenir. Comme nous l'avons fait pour le Centre-Bourg, nous avons enfoui des dessins d'enfants qui se projettent à une cinquantaine d'années. Peut-être ne serons-nous plus là, du moins nos successeurs, quels qu'ils soient, ouvriront cette boîte s'ils ne l'ont pas oubliée et découvriront les dessins d'enfants à cette occasion.

Je pense néanmoins que les enfants n'oublieront pas que leurs dessins ont été enfouis ; c'est plus exact.

‣ **Exposition « Mahjoub Ben Bella »**

Vous êtes dans le cadre absolument superbe et sublime de l'exposition « Mahjoub Ben Bella » avec des œuvres qui font écho à celles de l'Hospice Comtesse ; si vous ne l'avez pas déjà fait, je vous invite à découvrir la magnifique exposition à Lille.

Cette fois encore, c'est un vrai bénéfice que de pouvoir travailler dans la métropole, à savoir de s'adosser à une grande ville comme Lille, pourquoi ?

Parce que naturellement le retentissement, l'écho est plus important.

Ainsi tous les dimanches depuis l'ouverture le 15 octobre, ont enregistré des centaines de visiteurs, ce qui est plutôt encourageant. Et les enfants y ont travaillé depuis quelque temps et restitueront leurs travaux dans quelques jours.

‣ **Soirée des Présidents**

Moment important aussi, de tradition à Roncq. Cette soirée des Présidents est désormais plus assise que dansante avec un magnifique spectacle que nous avons pu partager, vivre ensemble et, surtout, la présence de l'association Saint-Vincent-de-Paul qui tenait la buvette. C'est important pour nous parce que cela nous permet d'avoir des personnes à notre service de manière tout à fait professionnelle et efficace. C'est important pour l'association de remplir, à cette occasion, quelque peu sa cassette.

‣ **Semaine bleue et Quinzaine du bien-être**

Des moments de partage autour de repas ; le mot « partage » est souvent cité (très important) mais aussi de découverte du bien-être ; c'est une notion qui nous est chère à Roncq. En tant que responsable du programme VIF en France, c'est une orientation que je souhaite donner, à savoir : réfléchir sur les seniors.

Il n'y a pas une catégorie de seniors puisqu'on est senior à partir de 45 ans professionnellement, sous forme de sourire, Monsieur BUCQUOYE, bien entendu.

Il faut nous adapter à ces épisodes de vie et, quand vous avez 60 ans, vous n'êtes pas forcément dans le même état que lorsque vous avez 90 ans : santé, physique, mental. Et nous avons donc élaboré un programme qui nous permet de nous adapter petit à petit aux différentes étapes de cette catégorie, que l'on appelle senior et qui est extrêmement vaste.

Nous sommes heureux de voir nos amis, nos concitoyens y prendre une part active. Bien sûr, c'est symbolique, c'est épisodique, cela doit se perpétuer dans le temps.

Encore une fois, c'est une question d'économie budgétaire nationale. Plus vous vieillirez dans de bonnes conditions, moins vous coûterez en termes de dépenses sociales. C'est aussi, quelque part, tout bénéfique pour le budget de la France.

‣ **Collecte du miel roncuois**

Nous avons récolté le miel ; je n'en ai pas eu, je ne peux donc pas vous dire s'il est bon ou non mais j'imagine qu'il l'est : 200 petits pots de miel roncuois. Je pense que, comme tous les ans, la récolte de ce précieux nectar sera partagée.

‣ **Cross des écoles**

Vous pouvez voir des enfants qui courent, toujours dans la mobilité de Vivons en Forme : 300 élèves ont participé au cross des écoles organisé par la Ville.

‣ **Centres de loisirs de la Toussaint**

Ces ALSH ont été fortement suivis, comme toujours, avec des moments de créativité, de sport, où l'on ne fait rien tout simplement. C'est important aussi de ne rien faire, de rêver, de penser à autre chose.

‣ **Mise à l'honneur**

Nous avons accompagné Michel DELCROIX. C'est un homme de mérite, qui l'était déjà mais il l'est un peu plus aujourd'hui depuis qu'il est Chevalier dans l'Ordre national du Mérite. Pour ceux qui ne le connaissent pas, je rappelle qu'il est Président des ACPLG-CATM ; nous avons deux familles d'anciens combattants et prisonniers de guerre à Roncq. Ce fut un grand moment puisqu'il a été décoré au nom de son engagement associatif et de son engagement patriotique.

‣ **Commémoration**

Nous terminerons cette éphéméride par la commémoration du 11 Novembre qui, je le répète, a été un moment d'émotion intense au cours duquel on a tenté de mettre très en avant les enfants –c'est important– en déposant les gerbes, en lisant leurs textes puisqu'ils s'étaient

transformés en petits écrivains, en imaginant quelles pouvaient être les correspondances des hommes et des femmes de cette époque. Ce n'est pas banal ; ce n'est jamais très facile que d'essayer de comprendre la mentalité de ces hommes du feu. Cela a été plutôt pas mal, il faut se le dire.

Encore une fois, un moment heureux lorsque le temps est là, froid sans doute mais sans pluie, et lorsque les enfants sont présents.

Nous allons demander au plus jeune d'entre nous et qui le restera jusqu'à la fin de cette session municipale, Monsieur LAMBLIN, de procéder à l'appel.

M. LAMBLIN –

Merci, Monsieur le Maire.

PRESENTS :

Vincent LEDOUX - Rodrigue DESMET - Jeannique VANDEWIELE - André VARLET - Catherine SUBTS - Annick CASTELEIN - Michel PETILLON - Réjane CASTEL - Patrick BOSSUT - Thierry BUCQUOYE - Chantal NYS - Bruno ACKOU - Sophie LAFRENOY - Laurent WINDELS - Jean-Jacques FERON - Geneviève LEROUGE - Dany DELBECQUE - Claudie RIUS - Sylvain LAMBLIN - Nathalie CARDON - Pierre GUILLEMAUD - Alexandra COUSTY - Thibault TELLIER - Eric ZADJA - Guy PLOUVIER.

ABSENT(S) :

Isabelle MARIAGE - Hervé DELVAS.

PROCURATIONS :

Antonio DA SILVA donne procuration à Michel PETILLON ;
Jean-Louis BEAUVENTRE donne procuration à Patrick BOSSUT ;
Rose-Marie BUCHET donne procuration à Laurent WINDELS ;
Claudine ZAHM donne procuration à Chantal NYS ;
Catherine COPPIN-QUIVRON donne procuration à Rodrigue DESMET ;
Peggy LAMBLIN donne procuration à Eric ZADJA.

1.01 - PERSONNEL COMMUNAL - Action sociale « déléguée » au Fonds National d'Action Sanitaire et Sociale - FNASS - depuis 1966 - Modification du dispositif d'adhésion - Mise en œuvre d'une clause de « sur-cotisation » indexée sur le ratio de retour de prestations - Acceptation de cette nouvelle clause à compter de l'année 2013 (base N-1)

Le FNASS (Fonds National d'Action Sanitaire et Sociale) a été créé le 25 juin 1966, association placée sous le régime de la loi du 1^{er} juillet 1901. Cet organisme a pour objet de favoriser l'ACTION SOCIALE en direction des personnels territoriaux.

Par délibération en date du 12 novembre 1966, la Ville de RONCQ a adhéré au FNASS (initialement appelé « Comité des Œuvres Sociales du Personnel des Collectivités Locales et de

leurs Etablissements ») à la date du 1^{er} juillet 1966, offrant ainsi à nos agents municipaux la possibilité de bénéficier des prestations sociales proposées par cet organisme de mutualisation d'avantages sociaux. Il y a ici lieu de préciser que ce volet social intéressant les personnels territoriaux peut également être assuré par le Comité National d'Action Sociale (CNAS), offre concurrentielle.

Le FNASS propose des allocations ou participations dont une liste non exhaustive est reprise ci-après. Certaines d'entre elles sont soumises à condition de ressources :

- Prêts (confort, accession à la propriété, études, vacances...)
- Chèques-vacances, chèques-lire, chèques-culture...
- Allocations mariage, naissance, scolarité, départ à la retraite...
- Participation aux vacances des enfants, des retraités
- Aide exceptionnelle et secours
- Entrées pour des parcs d'attractions et de loisirs...

Peuvent bénéficier de ces prestations, les agents territoriaux actifs (y compris non-titulaires) ou retraités.

La Ville (comme toutes les collectivités adhérentes) verse au FNASS une cotisation annuelle établie sur la masse salariale nette dont le taux a été porté à 1 % au 1^{er} janvier 1970. Ce taux a été validé par délibération de notre Conseil Municipal en date du 14 février 1970 et est resté inchangé depuis.

Aujourd'hui, le FNASS est en quelque sorte victime de son succès. Une progression des demandes d'allocations a entraîné un taux de retour sur prestations qui est supérieur à 100 % et qui n'est pas compensé par les cotisations.

Pour l'année 2012, le taux de retour de la Ville de RONCQ est de **121,56 %**.

Dans un contexte social et économique délicat qui touche l'ensemble des agents de la Fonction Publique Territoriale, l'accompagnement social proposé par le FNASS peut s'avérer très important pour les familles.

Le Conseil d'Administration du FNASS a donc voté, lors de la séance du 27 mars 2013, la création d'une clause de variation plafonnée qui amènera les Collectivités ayant un taux de retour supérieur, à s'acquitter d'une cotisation complémentaire dont les taux sont repris dans le tableau ci-après :

Fourchettes de retour de prestations (rapport cotisations/ prestations)	100 à < 110%	110 à < 115%	115 à < 120%	120 à < 125%	125 à < 130%	Au-delà de 130%
Appel complémentaire (sur cotisation) (en %)*	2 %	3 %	4 %	6 %	8 %	10 %

*taux appliqué sur cotisation de base (actifs et retraités).

Ce réajustement indexé sur le taux de retour permettra de maintenir une qualité de service optimal et pérenniser ainsi l'action sociale.

Il vous est donc proposé d'accepter cette clause de variation (sur-cotisation) et ce, à compter de l'année 2013 pour des prestations versées en 2012 (année N-1). La présente disposition vaut évidemment pour les années ultérieures. A ce jour, 371 communes adhérentes au FNASS sont concernées par ce dispositif de « sur-cotisation » (sur le plan national).

Pour ce qui nous concerne, la « sur-cotisation » 2013 est évaluée à 2 736,56 €.

La commission plénière municipale a examiné cette question lors de sa séance du 5 novembre 2013.

M. LE MAIRE –

Le FNASS que connaissent bien nos collaborateurs municipaux, ce Fonds national d'action sanitaire a été créé en 1966 et la ville de Roncq y a immédiatement adhéré ; il a été toiletté quatre ans plus tard, dans les années 1970. Il s'avère que nous en sommes grand bénéficiaires mais il y a un déficit entre notre participation et ce que nous retirons en termes de bienfait de ce fonds qui, je l'indique pour ceux qui ne le connaissent, permet d'obtenir des prêts, des chèques-vacances, des chèques-culture ou d'accompagner les départs à la retraite, les mariages, les baptêmes, des aides exceptionnelles dans la retraite, etc., soit un ensemble d'œuvres sociales pour accompagner nos collaborateurs municipaux, qu'ils soient actifs, non titulaires ou retraités.

Le FNASS a quand même souhaité revisiter son dispositif de manière à l'adapter et faire en sorte que les villes adhérentes en bénéficient à hauteur de ce bénéfice. Il a donc mis en place un « correcteur » qui permet de corriger ce déficit.

Simplement un chiffre : pour l'année 2012, le taux de retour du FNASS pour notre Commune dépassait les 100 % puisqu'il se situe à 121,56 % donc bien au-delà de ce nous apportions.

Dans ce contexte un peu contraint de tension financière, un nouveau calcul nous a été proposé par le conseil d'administration du FNASS, qui l'a voté dans sa séance de mars 2013, avec un taux correcteur que nous vous demandons d'adopter ce soir, à savoir une sur-cotisation qui portera notre participation à hauteur de 2.736,56 € pour 2013.

Si cette question ne fait pas débat, je la porte aux voix.

UNANIMITE, je vous en remercie.

1.02 - FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE - Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord - Affiliation volontaire du Syndicat mixte région numérique - Avis du Conseil municipal

Par lettre réceptionnée à la date du 15 octobre dernier, Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord (CDG59) nous invite à émettre un avis relatif à la demande d'affiliation volontaire du Syndicat Mixte Région Numérique à la date du 1^{er} janvier 2014.

Nous vous proposons d'émettre un AVIS FAVORABLE à cette démarche d'affiliation.

La commission plénière municipale a examiné cette question lors de sa séance du 5 novembre 2013.

M. LE MAIRE –

Nous avons réceptionné, en date du 15 octobre dernier, du Président du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale du Nord la demande d'émission d'un avis relatif à l'affiliation volontaire du Syndicat mixte région numérique au 1^{er} janvier 2014.

Nous vous demandons d'émettre un avis favorable, s'il n'y a pas d'avis contraire.

L'avis est ainsi réputé favorable ; je vous en remercie.

1.03 - REFORME DES RYTHMES A L'ECOLE PRIMAIRE - Ecoles maternelles et élémentaires publiques - Mise en œuvre à la rentrée scolaire 2014/2015 - Application du décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'aménagement du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires - Absence de nouvelles demandes de dérogation

Dans une première délibération en date du 26 mars 2013 (réf. 26/03/2013/01), notre assemblée a exprimé le souhait de reporter à la rentrée 2014/2015, la réforme des rythmes scolaires pour les écoles publiques maternelles et élémentaires. Notre position municipale a trouvé un écho favorable des services académiques de Lille, exprimé par courrier en date du 29 mars 2013 par Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN).

Depuis lors et comme annoncé, nous avons engagé un large processus de concertation et d'information relativement à cette réforme, les étapes clefs étant reprises ci-après :

- 3 juin : conférence de Madame Claire LECONTE sur les « aménagements du temps de l'enfant » ;*
- 13 juin : réunion avec les parents délégués des écoles publiques et associations ;*
- 18 juin : réunion avec les directeurs et enseignants des écoles publiques ;*
- 19 juin : réunion avec les directeurs des écoles privées, les présidents de parents d'élèves et les OGEC ;*

- 3 et 4 juillet : réunion avec les personnels municipaux relevant de la vie scolaire, les directeurs et responsables de services et les représentants du personnel (délégués syndicaux).

Au mois d'octobre dernier, ont été mis sur pied deux questionnaires à destination des familles des enfants des écoles publiques et des personnels enseignants de ces mêmes écoles, ceci afin de connaître leur préférence quant à l'école le mercredi matin ou le samedi.

Relativement aux familles consultées, celles-ci ont fait retour du questionnaire à 62 %. A près de 70 %, les familles font le choix du MERCREDI matin, que ce soit pour les maternelles ou les primaires.

Quant aux personnels enseignants (public) sur les 41 consultés, 35 ont répondu. Une légère préférence est exprimée pour le samedi matin (18) contre le mercredi matin (15).

*Eu égard aux réunions, expressions et avis susvisés, portant majoritairement préférence pour le **MERCREDI matin** et alors que l'organisation hebdomadaire envisagée des temps scolaires ne nécessiteront pas davantage de dérogations au décret susvisé, nous vous proposons de dire que la ville de Roncq fera une stricte application du décret susvisé, sans qu'il soit nécessaire de solliciter une nouvelle dérogation.*

La présente position sera communiquée à Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN) pour son information.

La commission plénière municipale a examiné cette question lors de sa séance du 5 novembre 2013.

M. LE MAIRE –

Nous entrons dans le socle de nos discussions avec la réforme des rythmes scolaires que le Gouvernement nous a demandé de mettre en œuvre. Fort du souvenir que j'en ai, nous étions en Préfecture, à l'invitation de M. le Recteur, il y a quelques semaines. Au cours de cette réunion nous avons pu entendre Mme George PAU-LANGEVIN, Ministre de la Réussite éducative, nous rappeler la nécessité de concerter.

Nous n'avons attendu ni la Ministre, ni le Recteur pour concerter. Nous avons mis en œuvre un processus de réflexions, partant du postulat que nous n'entrons pas dans la réforme dès l'année 2013 mais que nous demandions, ce que nous avons obtenu bien entendu, la prolongation pour la rentrée prochaine.

Nous avons donc commencé par une conférence tout à fait intéressante d'une chronobiologiste française, Claire LECONTE, qui nous a parlé du temps de l'enfant et de l'aménagement du temps de l'enfant et non pas du temps scolaire, nous rappelant que le temps de l'école représentait 10 % du temps global de l'enfant, soit un tout petit temps, et

qu'il fallait réfléchir à l'aménagement des autres temps, notamment sur la parentalité qui est naturellement un des éléments essentiels du dispositif.

Puis M. VARLET et ses équipes ont reçu, à partir du mois de juin, les parents délégués des écoles publiques, également les écoles privées, les associations, les OGEC, tous ceux qui pouvaient être en relation avec la question du temps scolaire et le monde éducatif.

Voilà pour le premier tour de piste.

Pour autant, cela ne nous permettait pas de répondre à la première question, bien avant que nous n'entrons dans la chair du dispositif, de laquelle dépendait l'organisation à venir : le choix de la demi-journée supplémentaire puisque ce préalable était absolument indispensable pour en connaître l'impact pour notre organisation communale, nous ville de Roncq, dans l'organisation de l'accueil des enfants en dehors de l'école mais aussi pour les associations qui accueillent des enfants dans les clubs ou pour des écoles de loisirs comme l'Ecole de musique.

Nous avons consulté et envoyé un questionnaire à l'ensemble des parents des écoles publiques sans pour autant oublier les écoles privées mais, naturellement, il ne nous appartient pas de consulter l'enseignement privé. Nous avons appelé les deux directeurs en leur proposant le questionnaire que nous avons élaboré ; ils l'ont réaménagé personnellement. Ils ont bien fait, c'est leur droit et leur liberté.

Nous avons reçu un retour plutôt satisfaisant, il faut se le dire, puisque 62 % des parents nous ont répondu, ce qui est plutôt pas mal, avec un choix majoritaire sur le mercredi matin à 70 %. C'est un choix des parents ; nous devons rendre ce soir un avis pour valider ou ne pas valider ce choix des parents sachant, Mesdames, Messieurs, qu'il s'agit bien d'un avis que nous allons rendre au DASEN (terme un peu barbare qui remplace celui d'Inspecteur de circonscription) ou Directeur Administrateur des Services de l'Education Nationale, qui nous a bien rappelé, en Préfecture, MM. TELLIER et VARLET m'accompagnaient, que nous devons rendre notre copie pour le 4 décembre, qu'il y aurait peut-être quelques ajustements de calendrier, en tous les cas qu'il valait mieux la rendre pour le 4 décembre et répondre à cette question : *Est-ce le mercredi* sachant que le mercredi est contenu dans la loi puisque le samedi n'est que dérogatoire.

Si nous validons le choix des parents, nous ne demanderons pas de dérogation et donc nous n'entrerons pas dans un PEDT (projet éducatif de territoire)... encore des onomatopées qu'il nous faut intégrer, ce qui n'est pas toujours facile.

Au-delà des familles, nous avons souhaité avoir l'avis des enseignants : 35 questionnaires en retour sur 41, ce qui est plutôt honorable aussi.

Le choix s'est porté plutôt sur le samedi matin mais à 3 voix d'écart.

C'est donc quasiment le même résultat sachant, non pas pour traduire mais pour avoir discuté avec les uns et les autres, que des tendances lourdes se dégagent :

- Les personnels, qui sont en activité depuis plus longtemps, qui ont une autre expérience, une autre façon de vivre notre ville, sont plutôt pour le samedi matin, pour des raisons qui leur appartiennent, notamment d'ouverture des écoles aux papas qui ne sont pas toujours là et d'une proximité avec les enfants plus détendue le samedi matin.
- Les plus jeunes, qui entrent dans le métier, sont quant à elles (majoritairement) plutôt favorables au mercredi matin pour des raisons de vie courante et d'organisation de la semaine éducative.

Je ne vais pas orienter le débat mais il n'est pas question d'aborder ce soir ce que nous mettrons en œuvre par la suite ; un deuxième temps viendra. Toutefois je souhaitais être dans les clous du 4 décembre pour rendre ma copie en temps et heure au DASEN. *La ville de Roncq a rempli son contrat, elle émet cet avis. Ensuite vous nous dites ce qu'il faut faire et engager comme marche à suivre.*

On va quand même effleurer un peu le sujet.

Vous dire que c'est facile, vous me prendriez pour un menteur bien entendu.

Vous dire que nous attendions le Président de la République au Congrès des maires la semaine prochaine. Bien entendu aussi.

Nous l'attendions non pas de pied ferme parce que ce n'est pas le genre des maires. En tout cas, nous l'attendions pour pouvoir discuter et avoir un échange avec lui sur la manière dont il envisageait cette réforme, regardant un peu ce qui se passait dans l'organisation des rythmes scolaires en France, en regard des mouvements qu'on nous annonce cette semaine, suivis, pas suivis, plutôt suivis à Roncq dans nos écoles de manière quelque peu disparate, une des écoles privées faisant grève et l'autre étant ouverte. Voyez que tout cela est compliqué.

Cela nous a quand même permis de relayer un certain nombre d'interrogations à la Ministre il y a quinze jours ; plusieurs questions revenant suite au discours qu'elle a tenu. Il ne m'appartient pas de commenter ce discours mais quand même de m'interroger fortement et je n'étais pas le seul ; je rappelle que MM. VARLET et TELLIER étaient présents également. Nous nous interrogeons tous trois.

La première question portait naturellement sur l'articulation avec le privé puisque le privé est hors circuit de ce dispositif. Et nous connaissions déjà la position du privé d'Halluin, pas encore celle de Tourcoing, qui avait opté pour la non-application de la réforme.

Et donc nous imaginions que si cela faisait tache d'huile dans nos communes périphériques, cela compliquerait fortement la donne puisque les parents, qui n'entreraient pas dans la réforme, se tourneraient vers les maires : *Monsieur le Maire, que proposez-vous pour le mercredi matin comme mode de garde pour mon enfant ?*

Vous avez très vite compris la quadrature du cercle qui consiste à s'arracher les derniers cheveux sur nos chefs pour nous demander :

Comment allons-nous faire parce que les classes seront occupées ?

Quels locaux trouverons-nous ?

Quel argent mettrons-nous en œuvre ?...

Le dispositif va être singulièrement compliqué.

Deuxième question sur la manière dont nous allons remplir la copie des TAP (autre onomatopée barbare), qu'allions-nous fournir comme prestation, comme service ?

La réponse de la Ministre m'a un peu stupéfait, pour ne rien dire d'autre, puisqu'à une question de mon collègue, M. VERCAMER, disant : *à Hem, la mise en œuvre me coûte 470 € alors que l'Etat nous donne 100 € pour les communes riches et 150 € pour les communes pauvres... Je fais quand même de l'équitation, du tennis et des activités plutôt valorisantes.*

Et la Ministre de répondre : *On ne vous demande pas de faire cela. J'ai une expérience plutôt intéressante en France... la pêche à la ligne !*

La pêche à la ligne vous fera naturellement sourire, mes chers collègues. Ce à quoi j'ai répondu à la Ministre que *je me voyais mal promouvoir ce type d'activité auprès de mes concitoyens puisque les parents nous demanderont des comptes dans ce que nous mettrons en œuvre.*

Ils nous diront : *Attendez, Monsieur le Maire ; c'est gentil, l'école se termine à 15h45, par exemple, que faites-vous de 15h45 à 18h30 ou 19h ?*

Question : *comment occupez-vous le temps de mes enfants ?*

Voyez que la réforme est compliquée à mettre en œuvre ; on va se le dire.

Pour autant, la difficulté ne saurait entamer notre républicanisme : nous sommes des républicains et, même si on peut râler dans les lieux qui sont faits pour cela, le Congrès des maires sera sans doute un moment d'expression pour les maires pour dire les difficultés

qu'ils éprouvent partout. Vous imaginez bien que c'est aussi compliqué pour une petite commune de 300 habitants que pour une moyenne commune comme Roncq.

Difficultés à la fois matérielles et financières. Ce n'est pas facile mais pour autant, dans cette enceinte, nous allons être des républicains et mettre en œuvre cette réforme.

Première étape – premier moment fort.

Je vous écoute sur la question : rendre un avis par rapport à la proposition des parents qui consiste en l'occupation scolaire le mercredi matin.

Vous avez la parole, mes chers collègues.

Monsieur ZAJDA.

M. ZAJDA –

Merci, Monsieur le Maire.

Je suis un peu ennuyé parce que nous n'avons pas vu cette délibération en commission. Du coup, il était un peu difficile d'en parler avec Peggy LAMBLIN ; or nous n'avons pas forcément le même avis.

Comme j'ai sa procuration, je vais devoir voter deux fois par deux votes différents.

Si vous voulez bien, je vais simplement lire le contenu de sa position.

« Peggy LAMBLIN souhaite voter contre sur ce point. En effet, si elle n'est pas opposée à une réforme des rythmes scolaires dans l'intérêt de nos enfants, elle considère, en tant que mère et parent d'élèves, que les conditions ne sont pas réunies pour que la réforme, dont nous parlons, s'applique de manière optimale dans nos écoles.

Selon elle, beaucoup trop d'interrogations persistent à ce jour pour se prononcer en faveur de son application. »

Je pense, Monsieur le Maire, que vous ne serez pas surpris par sa position parce que vous en avez discuté avec elle récemment.

Par contre, en ce qui me concerne, j'hésitais à prendre part au vote puisque nous n'avions pas cette délibération. Le sujet étant important, il fallait choisir une demi-journée. Tout le monde n'est pas d'accord, on a pu voir le résultat des sondages. Même dans mon couple, nous n'étions pas d'accord sur cette demi-journée mais il faut bien trancher à un moment donné.

M. LE MAIRE –

Je vous rassure. On n'est pas marié, Monsieur ZAJDA. Vous pouvez prendre votre décision, il n'y a pas de souci.

(Rires)

M. ZAJDA –

Pour ma part, je voterai pour cette délibération. Je vous remercie.

M. LE MAIRE –

Monsieur PLOUVIER.

M. DESMET –

Excusez-moi, Monsieur PLOUVIER. Si vous le permettez, je voudrais juste répondre à Monsieur ZAJDA.

Je ne comprends pas la position de Mme LAMBLIN par rapport à cette réforme. Aujourd'hui, l'objet n'est pas de discuter si la réforme est bonne ou non ; Monsieur le Maire l'a rappelé tout à l'heure. Aujourd'hui, nous avons à dire : est-ce le mercredi ? Et nous pouvons en discuter.

Je crois que la démocratie, que nous avons faite auprès des parents d'élèves, auprès des directeurs d'école, auprès des professeurs, a joué tout son rôle. Nous avons à nous inscrire dans une démarche républicaine et faire que la loi s'applique dès la rentrée scolaire.

Je trouve que Mme LAMBLIN se défausse quelque peu et ne met pas en avant son rôle de conseillère municipale.

M. ZAJDA –

Je ne veux pas dénaturer son vote. Comme nous n'avons pas pu en discuter, le point n'ayant pas été vu en commission, c'était un peu compliqué d'affronter nos arguments. Par conséquent, je préfère rester sur cette position pour Mme LAMBLIN.

M. DESMET –

C'est quand même étonnant en étant proche de la majorité.

M. LE MAIRE –

Mais, vous le savez, les majorités sont mouvantes.

Monsieur PLOUVIER, vous avez la parole.

M. PLOUVIER –

Merci, Monsieur le Maire.

Une petite déclaration très courte pour répondre à la question. Il est vrai que c'est très compliqué tellement d'acteurs interviennent dans cette réforme des rythmes scolaires. Personnellement, je pense qu'il aurait été préférable d'opter pour le samedi matin et partir vers une dérogation parce que, si on a bien écouté Mme Claire LECONTE qui a fait une très bonne conférence, elle était plutôt partisane du samedi matin de façon à ce qu'il n'y ait pas une rupture trop importante entre le temps non scolaire et le temps scolaire. Elle considérait qu'arrêter le vendredi, en ayant les samedi et dimanche complets, pour reprendre le lundi matin pouvait créer une rupture trop importante.

Elle était donc plutôt favorable au samedi matin, si j'ai bien écouté et compris ce qu'elle a dit et il me semble bien que c'est bien ce qu'elle a dit.

Plus généralement sur la pertinence même de cette réforme, je vais quand même me prononcer sur le sujet, Monsieur DESMET : nous allons voter pour cette délibération mais sans grand enthousiasme. Mon scepticisme est tout simplement motivé justement par l'écoute de Mme Claire LECONTE ; nous l'avons invitée, elle a fait une conférence en juin, nous l'avons tous écoutée attentivement. Elle s'est également exprimée dans la presse quotidienne régionale, dans le supplément Fémina Voix du Nord/Nord Eclair que j'ai lu attentivement et relu plusieurs fois, non seulement son avis mais également celui des pédopsychiatres, des directeurs d'école, des gens qui représentent la parentalité. C'était tout à fait intéressant.

Je reviens sur la déclaration de Mme LECONTE. C'est très important et c'est cette phrase qui sème un peu le trouble dans mon esprit sur la pertinence même de la réforme telle qu'elle est proposée. Je ne dis pas qu'il ne faut pas faire de réforme mais je dis que la réforme actuellement semble inaboutie ; on n'est pas allé assez loin dans la répartition des temps scolaires au niveau hebdomadaire, trimestriel et annuel.

Que l'on fasse une réforme, peut-être mais on n'est pas allé assez loin, ce qui pose une question que Mme LECONTE se pose dans le texte qu'elle a écrit dans le supplément Fémina. Je vais la citer pour ne pas déformer ses paroles : *Dans certaines écoles, la semaine de 4 jours restée en place pendant plus de 20 ans ne les a pas empêchées d'obtenir d'aussi bonnes évaluations que les autres.*

Si je traduis bien ses propos, cela veut dire que semaine de 4 jours ou semaine de 4,5 jours ne change rien à l'affaire au niveau du résultat et des évaluations des élèves.

Si on ajoute à cela le reste à charge financier du coût de cette réforme sur les collectivités, en l'occurrence les communes, on est légitimement en droit de se poser la question de savoir si le jeu en vaut vraiment la chandelle.

Je vais voter cette réforme, Monsieur le Maire, mais véritablement du bout des lèvres.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur PLOUVIER.

Vous avez amplement raison, je ne contesterai pas les propos de Mme LECONTE. Mais nous sommes dans une période plutôt trouble, il faut bien se le dire. Le maître-mot du Gouvernement, c'est « concerter » ; le DASEN a passé des diapositives sur le petit manuel de la concertation aux maires qui étaient présents en Préfecture.

Or nous le faisons tous les jours, qui plus est en ce moment.

Dans cette période qui est extrêmement tendue, si l'on va à contre-courant, c'est la meilleure manière de ne pas passer ce que l'on doit passer.

C'est vrai que c'est extrêmement difficile parce que nous percevons cette réforme différemment, les uns et les autres, mais plutôt négativement. En même temps, notre rôle est de représenter aussi l'Etat dans cette circonstance et de faire appliquer la réforme du mieux que nous pouvons ; cela passe vraiment par l'écoute en premier chef des familles.

Je suis d'accord avec vous mais nous avons mis à disposition des familles Mme LECONTE une soirée ; elle a été ensuite très présente dans toutes les communes environnantes, dans les magazines. On l'a beaucoup entendue puisqu'elle a fait plus de 600 conférences cette année en France.

Il y a un émetteur, des récepteurs et les parents ont fait un choix.

Ce sont les parents qui ont le plus souvent les enfants, qui les amènent à l'école, qui les suivent... Notre rôle est aussi, quelque part, d'être la caisse de résonance des familles même si, dans notre for intérieur, dans notre conscience, nous émettrions un avis plutôt pour le samedi. C'est un fait certain.

Monsieur BUCQUOYE et Monsieur DESMET.

M. BUCQUOYE –

Merci, Monsieur le Maire.

J'interviens tout simplement pour dire que j'étais en parfaite osmose avec ce que venait de dire notre collègue, Monsieur PLOUVIER. C'est assez rare pour être souligné.

M. LE MAIRE –

Vous rendez-vous compte ; nous allons terminer ce mandat avec des osmose !

M. BUCQUOYE –

Je voudrais ajouter que depuis presque toujours le rythme scolaire s'est basé uniquement sur des raisons sociales et économiques, plus économiques d'ailleurs que sociales. Cette fois-ci, la réforme devait éventuellement nous permettre d'avoir en ligne de mire l'intérêt biologique de l'enfant et sa possibilité d'évoluer de la façon la plus positive.

Pour reprendre les questionnaires qui ont été transmis aux familles et aux enseignants, vous nous disiez, Monsieur le Maire, que les enseignants plutôt favorables au samedi étaient les plus anciens, non pas parce que ce sont de vieux rétrogrades mais tout simplement parce qu'ils ont vécu ce travail du samedi matin qui, comme vous l'avez très bien dit, était un temps d'apaisement avec les enfants et de travail particulièrement efficace.

Vous comprenez, au travers de mon propos, que comme un bon nombre de nos collègues j'ai une préférence pour le samedi matin parce qu'il me semble que c'est la matinée qui permet aux enfants de tirer le meilleur profit de cette réforme qui, tout comme l'a dit M. PLOUVIER, à mon sens ne va pas assez loin ; je suis d'accord avec lui, elle devait aussi prendre en considération l'annualisation de cette année scolaire. Qui plus est, elle fait porter les efforts sur les communes ; l'Etat aurait pu se donner les moyens de son engagement et de son ambition.

Je suis également en phase avec vous, Monsieur le Maire, en disant que les familles ont fait un choix assez clair. Ce sont elles qui ont la voix qui me semble la plus importante d'autant que le résultat est particulièrement massif. Au travers du questionnaire concernant les enseignants, il y a effectivement un faible écart.

Je voterai favorablement pour le mercredi matin bien que, comme un certain nombre de collègues, mon cœur aille plutôt vers le samedi matin parce qu'il me semble que cela allait dans l'intérêt de l'enfant.

M. DESMET –

Je suis aussi d'accord avec vous, Monsieur PLOUVIER, mais il nous faut quand même appliquer la loi. Nous avons fait cette concertation avec les familles ; Mme LECONTE est venue prêcher le fait du samedi matin et autres. Il est vrai qu'on avait tous les éléments.

On ferait aujourd'hui un sondage dans la salle, le choix porterait certainement sur le samedi matin. Mais on a associé les familles à ce choix et ce sont elles qui ont décidé que ce serait mieux le mercredi matin.

Cette réforme, il est vrai que ce n'est pas à nous de la revoir, ni de la faire.

Il y aura encore une séparation entre privé et public, ce que je regrette fortement parce que cette séparation va encore engendrer d'autres problèmes au niveau de la Commune.

On a évoqué également des problèmes financiers.

Ce sont tous ces éléments-là qui incombent aux collectivités et c'est déplorable pour elles. L'Association des maires en fera certainement le rapport auprès du Premier Ministre, lors de son congrès qui se tiendra le 20 novembre.

M. LE MAIRE –

Nous devons donc rendre un avis. Est-il unanime pour le mercredi matin, après avoir entendu vos bémols ?

Pour « Ensemble pour Roncq » - « Roncq avec vous » moins 1 voix –
« Action roncquoise citoyenne »

Contre Mme Peggy LAMBLIN

Nous allons transmettre ce résultat au DASEN et nous nous mettons au travail pour le reste. Ce ne sera pas une mince affaire : il faudra rencontrer les associations, à nouveau les parents, les conseils d'école, etc., etc.

1.04 - MAISON DE L'EMPLOI LYS-TOURCOING - Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) - Nouveau protocole d'accord 2012/2014 - Validation par le Conseil municipal - Dette 2012 du PLIE Lys Nord Métropole - Paiement d'une contribution exceptionnelle municipale pour solde

Depuis le 1^{er} janvier 2011, notre commune est adhérente de la Maison de l'Emploi Lys-Tourcoing, celle-ci étant notamment issue des fusions des Maisons de l'Emploi de Lys Nord Métropole (Euralys aujourd'hui) et de Tourcoing. Cette nouvelle structure porte par ailleurs le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE), celui-ci étant dédié aux "parcours d'insertion" (allant du 1^{er} accueil jusqu'au placement à l'emploi) alors que sa structure "mère" travaille sur les problématiques du diagnostic partagé, d'observation du marché de l'emploi et d'anticipation des mutations économiques.

En complément de notre adhésion à la Maison de l'Emploi Lys-Tourcoing (et au PLIE), nous avons conclu avec celle-ci une convention pluriannuelle de partenariat pour la période 2011/2015 formalisant les modalités de notre contribution. Cette dernière est fixée à 1,05 €/habitant et 1 €/habitant respectivement pour la Maison de l'Emploi et le PLIE (2,05 € globalement sur la base de 13 016 habitants) et ce, pour les années 2011, 2012 et 2013.

Pour ce qui est plus précisément du PLIE, il nous est proposé aujourd'hui d'accepter un nouveau protocole d'accord couvrant la période du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2014 et engageant respectivement :

- l'Etat, représenté par le Préfet de la Région Nord - Pas-de-Calais, Préfet du Nord ;
- la commune de Tourcoing ;
- le Syndicat Intercommunal EURALYS ;
- la commune de Bondues ;
- la commune de Mouvaux ;
- la commune de Neuville-en-Ferrain ;
- **la commune de Roncq ;**
- la Région Nord - Pas-de-Calais ;
- la Maison de l'Emploi Lys-Tourcoing.

Au travers de ce protocole d'accord sont exprimées des options stratégiques fortes, conformes aux priorités communautaires transversales (égalité femmes/hommes, égalité des chances, innovation, développement durable, vieillissement actifs, intégration des personnes handicapées) financées au titre du Fonds Social Européen (**F.S.E**). Ces options stratégiques fortes ont pour objectif de renforcer l'intervention du PLIE autour de l'organisation des interfaces entre les acteurs de l'insertion et les besoins et opportunités du territoire en général et des acteurs économiques locaux en particulier. Un effort particulier est conduit en faveur de la réduction de toutes les discriminations dont la « discrimination raciale » et la double discrimination « raciale et sexiste ». Quant aux objectifs quantitatifs, ils sont fixés comme suit :

- Nombre annuel d'entrées dans le dispositif (PLIE) : 800
- Nombre annuel de sorties positives : 400
- Nombre annuel de sorties autres : 400
- Nombre moyen de public en parcours : 1 600

Quant à la structuration du PLIE, elle est prévue comme suit :

- 1) Le Comité de Pilotage : il veille à la cohérence politique de l'intervention locale. Il arrête annuellement les grandes orientations de l'intervention du PLIE, évalue les actions et valide les réalisations.
- 2) Le Comité Technique d'Engagement : il a une fonction d'ingénierie et de pilotage des dispositifs. Il s'appuie sur les acteurs locaux pour porter les actions à entreprendre (faire-faire).
- 3) La Structure d'Animation Générale : il s'agit ici des ressources internes dédiées à la gestion et à l'animation du PLIE (direction, coordination, conseillers, secrétariat...).

Outre ces points, l'originalité de ce protocole d'accord porte sur la **création d'un organisme de gestion commun**. Les PLIE doivent en effet faire face à de nouvelles exigences liées à la gestion,

au suivi et au contrôle des fonds F.S.E. Pour y faire face, la Commission Européenne et l'Etat préconisent que les PLIE s'engagent dans une démarche de mutualisation des moyens de gestion.

*Faisant écho à cette recommandation, les PLIE du Douaisis, de Lille, de Roubaix, de Sud-Est Métropole et de Lys-Tourcoing ont fait le choix de mutualiser la fonction GESTION par la **création de la plate-forme** de gestion des PLIE de la Métropole Lilloise et du Douaisis. Cet organisme intermédiaire (plateforme de gestion) se voit confier les missions suivantes :*

- *Gestion et contrôle des opérations ;*
- *Recueil et renseignement dans PRESAGE (outil informatisé de suivi du **programme opérationnel**) ;*
- *Sélection des opérations aidées par la F.S.E. ;*
- *Participation aux comités de programmation et de suivi... ;*
- ***Responsabilité de la gestion financière des crédits communautaires ;***
- *Contrôle de qualité gestion.*

A partir de ce protocole d'accord rénové, l'Etat et la Région Nord-Pas-de-Calais s'engagent aux côtés des communes et intercommunalité concernées en basant leurs interventions sur des cibles qui leur sont propres. Au travers du Plan d'Action Stratégique de l'Etat (PASE), l'Etat confirme ses trois priorités majeures en Nord-Pas-de-Calais :

- *Elever le taux d'emplois des actifs ;*
- *Elever le niveau de qualification et de compétences des actifs qualifiés ;*
- *Réaffirmer l'entrée territoriale des politiques de l'emploi.*

En conséquence, l'Etat s'engage à verser ce qui est dû au PLIE Lys-Tourcoing au titre du FSE, selon priorité ci-après :

- *L'axe 2 : améliorer l'accès à l'emploi des demandeurs d'emploi*
- *L'axe 3 : renforcer la cohésion sociale, favoriser l'inclusion sociale et lutter contre les discriminations*
- *L'axe 5 : assistance technique.*

Quant à la Région Nord-Pas-de Calais, elle s'engage sur la base de quatre axes qui lui sont propres et ce, par convention d'objectifs et de partenariats, par période de 2 ans renouvelable.

Eu égard à l'intérêt de ce nouveau protocole d'accord qui consolide la structuration du PLIE et offre de meilleures garanties quant à la gestion et au suivi des fonds européens (FSE) au travers d'une plateforme commune, nous vous proposons d'y adhérer sans réserve, même si notre représentant au sein du PLIE aura toujours un rôle actif (Madame SUBTS).

Nous venons par ailleurs d'être informés par courrier en date du 9 octobre dernier, émanant de la Mission Locale Tourcoing-Vallée de la Lys, de la perte financière subie par celle-ci lors de la mise en œuvre dans ses actions d'accompagnement renforcé pour l'emploi des jeunes du territoire de la Vallée de la Lys (PLIE). Sur la base de la convention générale de fonctionnement qui lie les communes de Bondues, Bousbecque, Comines, Halluin, Linselles, Mouvaux, Neuville-en-Ferrain, Roncq, Tourcoing, Warneton et Wervicq-Sud, celle-ci retenant comme clef de répartition des charges financières, le poids démographique de nos onze communes membres, il

nous est demandé de couvrir une part (7 149,56 €) de la dette globale du PLIE Lys-Nord-Métropole au titre de 2012 chiffrée à 54 997,88 €.

Ici encore il est demandé d'émettre un avis favorable au paiement de la somme de 7 149,56 €, sous réserve d'une acceptation unanime de toutes les communes concernées (Bondues, Bousbecque, Comines, Deûlémont, Halluin, Linselles, Mouvaux, Neuville-en-Ferrain, Roncq, Warneton, Wervicq-Sud), celle-ci étant à imputer au chapitre 67 - article 678.

La commission plénière municipale a examiné cette question lors de sa séance du 5 novembre 2013.

M. LE MAIRE –

Madame SUBTS, vous avez la parole.

Mme SUBTS –

Merci, Monsieur le Maire.

Un petit rappel historique pour démarrer :

- Janvier 2011, confirmation de l'adhésion de notre Ville à la Maison de l'emploi Lys-Tourcoing.
- Délibération du 27 septembre 2011, convention pluriannuelle de partenariat entre la ville de Roncq et la Maison de l'emploi.

Aujourd'hui, par rapport au PLIE, il nous est proposé d'accepter un nouveau protocole d'accord qui couvrira la période 2012/2014 et qui engage respectivement l'Etat, la commune de Tourcoing, le syndicat intercommunal Euralys, les communes de Bondues, Mouvaux, Neuville-en-Ferrain, Roncq, la Région Nord/Pas-de-Calais et la Maison de l'emploi.

Au travers de ce protocole, sont exprimées des options stratégiques, conformes aux priorités communautaires transversales, qui concernent tout ce qui est anti-discrimination, sexiste et raciale, et qui nous permettent d'être financés au titre des fonds européens.

Ce protocole d'accord est original par le fait de la création d'un organisme de gestion commun qui va permettre de faire adhérer les PLIE du Douaisis, de Lille, de Roubaix, de Sud-Est Métropole et de Lys-Tourcoing qui vont donc mutualiser pour faire face aux nouveaux suivis mis en place par ces commissions de contrôle FSE.

Création d'une plate-forme de gestion des PLIE entre Lille métropole lilloise et le Douaisis qui se verra confier les missions suivantes :

- Gestion et contrôle des opérations

- Recueil et renseignement dans PRESAGE qui est un outil informatique
- Sélection des opérations aidées par le FSE
- Participation aux comités de programmation
- Responsabilité de la gestion financière des crédits communautaires
- Contrôle de qualité gestion

A partir de ce protocole d'accord, l'Etat et la Région Nord/Pas-de-Calais s'engagent aux côtés des communes et intercommunalité concernées et confirment ces trois priorités majeures en Nord/Pas-de-Calais :

- Élever le taux d'emploi des actifs,
- Élever le niveau de qualification et de compétence des actifs qualifiés,
- Réaffirmer l'entrée territoriale des politiques de l'emploi.

De par la signature de ce protocole, l'Etat s'engage à verser ce qui est dû au PLIE Lys-Tourcoing au titre du FSE.

Je vais quand même reprendre les priorités :

- améliorer l'accès à l'emploi des demandeurs d'emploi
- renforcer la cohésion sociale, favoriser l'inclusion sociale et lutter contre les discriminations
- assistance technique.

La Région Nord/Pas-de-Calais quant à elle s'engage sur la base des quatre axes qui lui sont propres et par convention d'objectifs et de partenariats, par période de 2 ans.

Comme ce nouveau protocole est intéressant pour nous puisqu'il consolide la structuration du PLIE et offre de meilleures garanties dans la gestion et le suivi des fonds européens, nous proposons d'y adhérer sans réserve même si notre représentant au sein du PLIE aura toujours un rôle actif.

Premier point qui a été présenté la semaine dernière par Rodrigue DESMET, et je l'en remercie, c'est la signature de ce nouveau protocole.

Je passe tout de suite au 2^{ème} point.

Nous avons été informés en date du 9 octobre, par un courrier émanant de la Mission locale Tourcoing-Vallée de la Lys, d'une perte financière subie par celle-ci lors de la mise en œuvre de ses actions d'accompagnement renforcé pour l'emploi des jeunes du territoire Vallée de la Lys, donc tous les jeunes gérés par le PLIE.

Sur la base de la convention générale de fonctionnement qui lie les communes de Bondues, Bousbecque, Comines, Halluin, Linselles, Mouvaux, Neuville-en-Ferrain, Roncq, Tourcoing, Warneton et Wervicq-sud, définition d'une clé de répartition des charges financières : le poids démographique de nos onze communes membres.

Il nous est demandé de couvrir une part soit 7.149,56 € de la dette globale du PLIE Lys-Nord métropole d'un montant global de 54.997,88 €.

Cette délibération a pour objet de demander d'émettre un avis favorable au paiement de la somme revenant à Roncq (7.149,56 €).

M. LE MAIRE –

Sous réserve que toutes les communes en fassent de même ; cela va de soi.

Monsieur ZAJDA.

M. ZAJDA –

Merci, Monsieur le Maire.

Juste une interrogation sur le second point de la délibération qui fait état d'une perte financière.

Est-ce quelque chose que l'on n'a pas prévu ou y a-t-il eu plus de personnes à aider ?

Mme SUBTS –

Je n'en ai pas le détail ; il y a eu certainement plus de personnes à accompagner. En tout cas, c'est un accompagnement qui, au final dans sa globalité, a coûté plus cher à l'ensemble des communes.

M. LE MAIRE –

Et surtout la perte des financements européens.

M. PLOUVIER –

Ainsi qu'un nombre plus important de demandeurs d'emploi.

M. LE MAIRE –

Effectivement, une montée en puissance.

Sans autre demande d'intervention, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

1.05 - PROJET REGIONAL DE SANTE (PRS) - Programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie du Nord - Pas-de-Calais 2013/2016 - PRIAC - Avis du Conseil municipal

Par envoi en date du 26 septembre 2013, l'Agence Régionale de Santé (ARS) Nord-Pas-de-Calais nous a fait parvenir une composante du Projet Régional de Santé (P.R.S), repris sous la dénomination de Programme Interdépartemental d'Accompagnement des Handicaps et de la Perte d'Autonomie du Nord-Pas-de-Calais pour 2013-2016, ce dernier étant repris sous le dénominateur PRIAC.

Nous avons pu les uns et les autres, consulter ce document de quarante-quatre pages, en se connectant à l'adresse électronique communiquée par les services municipaux à cet effet.

Le PRIAC a pour « publics cibles », les personnes handicapées et les personnes âgées dépendantes. Ses financements sont issus de l'Etat, de la Sécurité Sociale (Assurance Maladie) et les Conseils Généraux des départements du Nord et du Pas-de-Calais.

Bâti notamment à partir d'un diagnostic et d'une évaluation des plans précédents (le dernier intéressant la période 2006/2012), le PRIAC définit les plans d'action de lutte contre le cancer, le diabète, les pathologies cardiaques, la prévention, l'organisation médico-sociale, l'organisation hospitalière ainsi que la médecine libérale... autrement dit tout ce qui touche à la santé.

Le dernier diagnostic confirme que notre région est en grosse difficulté pour la santé, celle-ci accusant un lourd retard et de fortes disparités selon les secteurs. La surmortalité est toujours avérée et l'espérance de vie bien en-deçà de la moyenne nationale. Pour inverser ces tendances lourdes, ayant largement pour causes le tabagisme, l'alcoolisme et autres addictions, il est impératif de progresser dans les domaines de la prévention, de la formation de l'éducation pour la santé et de combattre le recours tardif aux soins.

Plus spécifiquement, le PRIAC 2013/2016 s'inscrit dans la même ligne que le PRIAC précédent et propose les actions suivantes :

- Développement de l'offre en Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM) et services d'Aide à Domicile ;
- Développement des plateformes de répit ;
- Modélisation des parcours de santé et expérimentation de nouveaux dispositifs ;
- Mise en œuvre de la télémédecine ;
- Amélioration de l'inclusion scolaire des enfants handicapés par l'ouverture de CLIS... ;
- L'insertion professionnelle des adultes handicapés ;
- L'ouverture de places supplémentaires pour l'accueil des enfants handicapés ou polyhandicapés en structures, sans ignorer les services d'aide à domicile.

Pour les personnes âgées dépendantes, doivent être poursuivies les ouvertures (ou transformations) de places supplémentaires en EHPAD, accueil de jour, hospitalisation temporaire, service d'aide à domicile...

Parmi les axes de progrès, figure également l'amélioration de l'articulation ville/hôpital/secteur médico-social.

Les actions en profondeur sont donc nombreuses tant les retards à rattraper sont lourds. Sans remettre en cause le PRIAC 2013/2016, on ne peut passer sous silence quelques faiblesses générales ou plus locales, avec toutefois une note d'optimisme pour un projet roncuois dédié à l'autisme.

Bien qu'allant dans le bon sens, ce PRIAC 2013/2016 est nettement insuffisant au regard des enjeux et retard de notre région Nord - Pas-de-Calais. Les engagements financiers sont de moitié inférieurs à ceux du précédent PRIAC. Trop souvent les « brèches » sont colmatées par des redéploiements des offres d'accueils et d'accompagnement. Les inégalités entre les territoires demeurent, tel que le nombre insuffisant de places en IME sur Roubaix-Tourcoing.

L'inadéquation entre les droits individuels de personnes handicapées (reconnaissance MDPH dans des délais trop longs) et les places disponibles en structures d'accueil est criante.

C'est notamment le cas pour les enfants à scolariser en CLIS, comme c'est le cas à Roncq (école Louis Pergaud). Le manque d'auxiliaires de vie scolaire, des longs délais d'instruction des dossiers MDPH, le cloisonnement des services et institutions ayant à connaître de ces situations... ne permettent toujours pas d'avoir des réponses adaptées à l'attente des familles et des enfants concernés.

Pour ce qui est de notre EHPAD « La Colombe », il nous faut ici rappeler l'urgence impérieuse d'engager une opération d'humanisation, au travers d'une relocalisation de cet établissement (74 lits en EHPAD) et de son unité de vie Alzheimer (12 lits dont 1 lit en accueil de jour) dans les plus courts délais. Cet établissement est depuis bien longtemps maintenant, hors du temps, tant vis-à-vis du respect de la dignité de nos aînés, de leur intimité... Tout autant cet EHPAD n'offre pas aux personnels concernés des conditions de travail acceptables. L'A.R.S et le Conseil Général du Nord ont une nouvelle fois été actionnés dans ce sens, respectivement par courrier de la direction « La Colombe » et par « fiche action » initiée par la ville.

Une note plus souriante toutefois pour conclure le présent avis, relativement à une prochaine opération immobilière rue de la Montagne à Roncq. Il s'agit ici, grâce à un fonds d'innovation, de favoriser l'accès à l'autonomie des personnes autistes en leur permettant l'accès au logement et à l'emploi dans le milieu ordinaire. Cette mise à disposition de logements adaptés dans le milieu ordinaire s'appuiera sur un bailleur social (Notre Logis) et une association gestionnaire de maison-relais (association BETEL) en proposant un accompagnement par un SAVS dédié à l'autisme et un SAMSAH.

Telles sont les développements que nous vous proposons d'acter à l'appui de notre AVIS « réservé » relativement au PRIAC 2013/2016.

***La commission plénière municipale a examiné cette question
lors de sa séance du 5 novembre 2013.***

M. LE MAIRE –

Je passe la parole à Monsieur BOSSUT.

M. BOSSUT –

Merci, Monsieur le Maire.

La Commune doit se prononcer par avis sur le Programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie pour la région Nord/Pas-de-Calais

Pourquoi les collectivités doivent-elles se prononcer sur ce programme ?

En premier lieu parce que le Maire, le Conseil municipal et le CCAS sont au plus proche de la population. Ils peuvent faire remonter aux organismes compétents, notamment l'Agence régionale de santé qui chapeaute le domaine de la santé et du médico-social, leurs interrogations, les soucis qui émergent sur le territoire de la commune au niveau de la santé et du médico-social.

C'est la raison pour laquelle l'ARS demande à chaque collectivité (communes, communautés urbaines, conseils généraux et régionaux) un avis qui doit être prononcé pour fin novembre. Ces avis seront remontés à l'ARS qui en fera un dépouillement et analysera en fonction des avis motivés (favorables, défavorables ou avec réserve) ses orientations futures pour le PRIAC 2013/2016.

Un PRIAC a déjà été élaboré précédemment pour la période 2006/2012 ; il avait été initié au départ, à la création des ARS, par la fusion des DDASS et des organismes de santé.

Aujourd'hui, je vais vous faire état du projet du PRIAC et de nos différentes interrogations sur ce plan, au niveau de la santé et du médico-social.

Lecture du projet de délibération.

Bien qu'allant dans le bon sens, ce projet est nettement insuffisant par rapport aux enjeux et retards dans notre région. Les engagements financiers sont globalement de moitié inférieurs à ceux du PRIAC précédent. Pourquoi ?

Cela ne veut pas dire qu'il y a baisse de 50 % dans les coûts de fonctionnement. Il faut savoir que, dans le premier PRIAC élaboré, il y avait un besoin énorme d'investissements. On ne construit pas, comme dans une commune, une école tous les ans et on ne construit pas non plus un hôpital chaque année. Cette baisse est quand même significative, notamment au niveau du fonctionnement malgré l'investissement qui avait été ciblé au début du PRIAC 2006/2012.

Reprise de la lecture.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur BOSSUT, pour cette présentation très complète.

Y a-t-il des avis complémentaires ?

Rappelons notre souhait relatif à la maison de retraite pour une humanisation rapide parce que le temps passe et on ne voit rien venir. Vous avez bien resitué le problème : les chambres à deux lits dans 10 m² ne sont plus vraiment d'actualité.

Difficulté pour avoir un peu d'intimité.

Difficulté pour regarder la télévision, pour bouger, pour circuler, pour recevoir les soins.

Je pense que si nous n'obtenons pas dans un premier temps la relocalisation ou la reconstruction, que sais-je, un programme d'envergure, il faudra passer des deux chambres à une chambre avec une économie bien entendu modifiée pour notre maison de retraite. On ne peut pas laisser ces chambres qui sont complètement hors du temps se perpétuer encore longtemps parce que, je le répète, c'est indigne. Il n'y a pas d'autre mot, c'est indigne malgré, encore une fois, tous les efforts que déploient les personnels, la direction pour accueillir et soigner nos anciens.

On peut saluer le très beau programme novateur (je pense que c'est le premier en France) d'accueil de jeunes majeurs autistes en autonomie ; c'est plutôt souriant. On verra comment cette expérience se mènera parce que j'imagine aussi qu'il y aura des évaluations permanentes pour suivre le fonctionnement de cette unité.

Avis conforme à celui de M. BOSSUT, si vous n'y voyez pas d'inconvénient.

Nous actons donc un **AVIS RESERVE**, je vous en remercie.

<h3>DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (DOB)</h3>
--

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que selon les dispositions de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), un débat a lieu au Conseil Municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Le règlement intérieur du Conseil Municipal, dans son article 18, précise que ce débat s'établit sur la base d'un document synthétique.

Ce document - joint en annexe - pour la préparation du budget primitif 2014 est soumis au Conseil Municipal pour discussion.

*La commission plénière municipale a examiné cette question
lors de sa séance du 5 novembre 2013.*

M. LE MAIRE –

Nous passons au débat sur l'orientation budgétaire de la Ville ; la parole est à Monsieur BOSSUT.

M. BOSSUT –

Merci, Monsieur le Maire.

Ce soir, je vais vous présenter les dernières orientations budgétaires du mandat puisque les prochaines élections auront lieu en mars.

C'est donc l'avant-dernière étape d'un cycle budgétaire entamé en 2008 à l'occasion du dernier renouvellement des conseils municipaux. On vous a présenté, à l'horizon 2008, un plan pluriannuel d'investissement et de fonctionnement. Ce soir je ne le ferai pas volontairement, laissant à la prochaine équipe municipale le soin de faire ses choix.

Nous nous cantonnerons, au niveau du budget 2014 qui vous sera présenté mi-décembre, à la poursuite d'opérations récurrentes, tant en fonctionnement qu'en investissement, pour permettre aux services communaux de fonctionner.

Toutefois, je voudrais vous rappeler quelques points principaux sur le mandat écoulé, notamment les principales actions qui ont été menées, les orientations que nous avons initiées au début du mandat et les différents objectifs qui ont été poursuivis au cours de cette mandature.

➔ Nous nous étions fixé, en 2008, **le maintien des taux communaux de fiscalité directe locale à leur niveau de 2001** ; c'est ce que nous avons fait.

Sur le tableau projeté et relatif à la fiscalité locale, vous pouvez constater que les taux communaux : taxe d'habitation, taxe foncier bâti... foncier non bâti, j'en parle peu car portant sur les territoires agricoles et le produit des recettes est minime.

Pour la Taxe d'habitation : notre taux 32,12 % est supérieur à la moyenne nationale 15,74 %. En fait, cela ne veut pas dire grand-chose parce que les bases des taxes locales sont elles aussi très inférieures à la moyenne nationale.

A titre de comparaison, la TH est de 216 €/habitant sur la commune de Roncq par rapport à la moyenne nationale (toutes communes confondues) à 205 €/habitant. Cela veut dire que, dans beaucoup de communes, les bases sont plus élevées.

A Roncq, en additionnant taxe foncière et taxe d'habitation, le produit perçu est d'environ 1000 € par foyer, ce qui n'est pas énorme. Cela démontre que, dans la région Nord/Pas-de-Calais, les bases sont très faibles.

Une réforme va être menée dans les prochaines années et devrait voir le jour définitivement en 2017 : la révision des valeurs locatives.

Tout sera passé au peigne fin : réévaluation des valeurs locales. Qui dit réévaluation dit peut-être en contrepartie baisse des taux puisqu'il est hors de question de faire supporter des augmentations de valeur locative de 20, 30 voire 50 % aux contribuables sans remanier les taux. Mais c'est là une réforme en profondeur qui sera menée au niveau national, au niveau départemental et au niveau communal via la Commission des impôts directs à laquelle des élus et des citoyens participent. Ce sera un travail très lourd qui amènera beaucoup de discussions.

C'est pourquoi les taux n'ont pas beaucoup de signification aujourd'hui. On peut dire qu'ils sont plus élevés, en contrepartie les bases sont beaucoup plus faibles. A regarder la comparaison, c'est significatif.

➔ **Dans les axes qui ont été menés au cours de ce mandat :**

C'est la **maîtrise des charges de gestion**, maîtrise au niveau personnel municipal, énergie, prestations et services confiés à des tiers et la consolidation de notre partenariat avec les associations.

Nous avons également inscrit dans notre plan pluriannuel de fonctionnement et d'investissement un **recours modéré à l'emprunt**. Je rappelle que l'emprunt est une variable d'ajustement. Ce n'est pas comme dans un foyer où l'on peut emprunter quand on le veut ; on ne peut emprunter que si les recettes de la Commune diminuées des dépenses ne permettent plus de financer par autofinancement ou par recettes autres diverses.

Voilà l'aspect principal de l'emprunt dans une collectivité. Dans un foyer, on peut se dire : *j'emprunte et je place ce que j'ai...* La Commune ne peut pas placer ses fonds ; c'est interdit par le règlement du Trésor public.

Il y a également **la valorisation d'actifs municipaux**, notamment la vente d'immeubles. Nous avons des actifs municipaux qui sont obsolètes aujourd'hui et qui n'ont plus de raison d'être, que nous pouvons donc passer sur des marchés pour pouvoir notamment bénéficier de logements et de constructions. C'est ce que nous faisons aujourd'hui dans différents programmes.

➔ Une **concentration de nos efforts d'investissement sur le quartier du Blanc-Four**.

Je les rappelle :

Parking de la Poterie
 Square de la Femme Assise
 Maison de Quartier La Marelle
 Maison de la Petite Enfance
 Parvis Saint-Roch
 Réaménagement de la rue de Lille (rues de Tourcoing et Pasteur).

➔ Une **démarche de mutualisation** avec Lille Métropole Communauté urbaine et les communes voisines.

Un volet a été établi pour les contrats de territoire : cartographie du bruit, achats groupés, assistance et documentation juridiques et on a commencé à initier les Agendas 21, notamment au niveau du développement durable.

Nous avons travaillé avec le CLIRPA pour les soins à domicile en direction des malades d'Alzheimer avec Tourcoing et Neuville-en-Ferrain.

On en parlait tout à l'heure ; la Maison de l'emploi, le PLIE et la Mission locale avec Bondues, Mouvaux, Neuville-en-Ferrain, Tourcoing et Euralys... toute la Vallée de la Lys.

Nous avons initié la tarification commune pour nos bibliothèques et médiathèques avec Tourcoing qui souhaite l'élargir à d'autres communes. Notre objectif, c'est une mise en réseau jusqu'à l'échelon communautaire.

➔ Un **partenariat renforcé avec les associations** par

- Des échanges annuels et réguliers et une formalisation des demandes d'aides municipales
- La mise en réseau de celles-ci (Réseau des Associations Roncquoises – RAR)

- La création d'une Commission extra-municipale du sport et des activités physiques (CESAP)
- Le cinéma Gérard Philipe qui est devenu un véritable acteur culturel sur le territoire, notamment par sa numérisation tout récemment
- Une valorisation de l'engagement des nombreux bénévoles
- Une valorisation des moyens municipaux mis à la disposition des associations. C'est important. Dans les budgets annexes, on doit chiffrer le coût apporté aux associations, notamment en prêt de matériels, location de salles même à titre gratuit. Cela se valorise dans des documents annexes au budget.
- Une contractualisation de plus en plus forte avec un caractère pluriannuel qui va se consolider avec les associations. Aujourd'hui, on n'est plus dans une logique de guichet mais dans une logique de partenariat et de contrat d'objectifs avec les associations partenaires de la Commune.
- Une attention particulière a été portée à notre volet financier en trouvant un juste équilibre entre nos financements publics et la trésorerie d'où l'utilité d'avoir une trésorerie excédentaire chez nous.

Tout cela, c'est un mix à trouver, à mesurer pour être le plus efficient possible.

➔ Une **politique renforcée en direction de la Petite enfance**

Je le rappelais tout à l'heure

- Reconstruction de la maison de la Petite enfance.
- Ouverture de berceaux supplémentaires dont quelques-uns ont été réservés aux tout-petits handicapés
- Reconnaissance par notre Conseil municipal du service d'intérêt économique général et une traduction conventionnelle de 10 ans
- Transformation de l'association Service des familles en une SCIC avec la participation au capital de la Commune et du CCAS à hauteur de 2.000 € chacun puisqu'on est plafonné à hauteur du capital social.

➔ Une **politique en direction de la jeunesse repensée**

- Nous avons conclu un contrat avec Kaléide (ancienne association du Service des familles) au niveau de l'accueil collectif, des ALSH, des ateliers du mercredi et des démarches en direction des ados.
- L'Académie municipale d'initiation au sport.

- Les activités périscolaires qui émergeront de la réforme des rythmes scolaires à partir de septembre 2014. On retient les ressources municipales existantes pour les associations : bibliothèque, Ecole de musique, anglais, arts plastiques, au niveau des rythmes scolaires.
- Un partenariat renouvelé avec la Maison de l'emploi ; je l'ai rappelé.

➔ Des **actions nouvelles en faveur de nos aînés** :

- Portage des repas à domicile, notamment le week-end.
- Plate-forme de conseil et de prise en charge des familles pour entourer les aînés avec le CLIRPA de Tourcoing.
- Un objectif, que Monsieur le Maire rappelait à l'instant, de relocalisation de notre maison de retraite « La Colombe »

Ce rappel n'est pas exhaustif ; il traduit simplement les traits saillants et leur mise en œuvre qui ont été élaborés au cours de ce mandat et qu'il nous appartient de poursuivre dans les mois qui viennent.

La vocation du DOB 2014, je le rappelle, est d'assurer le fonctionnement régulier des services municipaux ainsi que la poursuite des actions mises en œuvre. Il faut savoir qu'il y a aujourd'hui des incertitudes sur certains dossiers qui sont en cours mais qui n'ont pas atteint un degré suffisant de maturité, notamment la réforme des rythmes scolaires. On vient d'émettre un avis mais, ensuite, il faudra créer et construire tout l'accompagnement de cette réforme. Cela permettra au Conseil municipal en place aujourd'hui et au futur Conseil municipal d'accompagner les rythmes scolaires. On travaille également aujourd'hui sur une mutualisation de certains services avec des communes voisines. Aujourd'hui, on n'en dit pas plus parce que notre réflexion n'est pas assez mûre pour pouvoir la livrer à la population.

◆ Pour ce qui est des **investissements**, aucune opération d'envergure ne figurera dans le budget primitif 2014. On laissera le soin à la prochaine équipe municipale d'élaborer ses projections avec l'excédent du compte administratif ; cela lui permettra, au regard d'une décision modificative ou du budget supplémentaire au cours du premier semestre 2014, après les municipales, d'élaborer ses investissements et de faire de nouveaux choix.

Vous est projeté le **plan pluriannuel d'investissement 2001/2014**. Sur la période de 13 ans, ce sont 44 M€ d'investissements qui ont été engagés, avec une pointe très forte en

2008 (6,416 M€) liée principalement à la construction de l'école Brel/Picasso. Il y a là un décrochage au niveau de l'autofinancement et nous avons fait appel à l'emprunt pour financer cette construction.

Comme les ménages, nous subissons aujourd'hui une hausse très forte des prix de l'énergie qui ont augmenté, sur une période de 10 ans, de plus de 60 % et il nous faut y faire face.

♦ Vous est également présenté, en projection, le **plan pluriannuel de fonctionnement 2000/2014**. Vous vous apercevez d'un effet ciseau à l'aube 2014, à savoir que les produits de gestion régressent alors que les charges de gestion augmentent ; nous avons des coûts supplémentaires qu'il nous faut absorber et nos produits de gestion diminuent fortement. Pourquoi ?

Aujourd'hui, il y a baisse des dotations de l'Etat. Nous allons nous retrouver, à l'aube 2014/2015, avec une perte de recettes d'environ 300.000 €.

Au niveau de la dotation globale de fonctionnement, il faut savoir que, dans le Pacte de stabilité, l'Etat a prévu une baisse globale, toutes collectivités confondues, de 1,5 milliard d'euros. Cela va donc engendrer une baisse pour la Commune à l'aube du budget 2014/2015 ; pour 2016, nous n'avons pas de visibilité aujourd'hui. La Loi de finances sera votée avec une projection en fin d'année ; nous aurons certainement une perspective sur les années prochaines mais il faut penser que nous partirons vers une baisse constante de la DGF !

Une réduction de la dette au niveau de l'Etat veut dire que l'Etat demande également aux collectivités de réduire leurs dépenses, de mettre un frein éventuellement sur des investissements qui ne seraient pas nécessaires ou absolus, ainsi que de participer le plus possible à cette reconquête d'un équilibre financier des comptes de la Nation.

Vous voyez encore, sur la projection, les charges de la dette puisqu'il y a quand même eu des emprunts. Ces charges de la dette (capital et intérêts) rapprochent l'autofinancement net étant donné que nous avons aujourd'hui des charges de gestion de plus en plus contraintes et qui augmentent du fait de besoins et du coût des tarifs d'énergie. Il faut faire face aux augmentations tout à fait logiques, du GVT (glissement vieillesse technicité) ainsi que des transferts de charges... On s'aperçoit que notre capacité d'autofinancement se rapproche de la dette (capital-intérêts) et, là aussi, il va falloir faire effort d'imagination dans le prochain mandat pour savoir comment dégager un autofinancement supérieur à ce qu'il est aujourd'hui.

Sachez que l'autofinancement net, à l'aube de 2000, était de 2 M€ à peu près. Aujourd'hui, il avoisine le million d'euros, voyez qu'il est divisé par 2.

Aujourd'hui donc il faut se poser des questions : *quel est le choix du service public, comment l'organise-t-on dans les années futures, comment se positionne-t-on au niveau de nos dépenses ?*

▶ **Les produits de gestion pour 2014** (diapositive suivante) sont attendus en retrait sensible par rapport à 2013 : moins 200.000 €, c'est un constat.

Même si ce coup de rabot apparaît encore pondéré, comme je le disais, il n'en marque pas moins une rupture avec les décennies passées et inaugure une période encore plus difficile pour les finances communales.

Cela passe –je le disais à l'instant– par un effort collectif de l'Etat en passant par les comptes sociaux mais aussi par les collectivités locales. Nous aurons à y prendre part, comme annoncé dans le Pacte de stabilité et de confiance et je vous présenterai, dans un graphique suivant sous forme de camembert, nos recettes de gestion ; vous verrez la différence par rapport aux années précédentes.

Donc une perte de 100.000 € sur 2014 et 200.000 € en 2015 pour la DGF !

Pour le prochain budget, nous espérons une revalorisation de notre assiette fiscale entre 1 et 1,4 %. Malgré cela notre perte sera de 1,8 % de nos produits de gestion (- 300.000 €). Comme vous le voyez sur la projection :

- La taxe d'habitation représente 42,84 %
- La taxe foncière bâti 56,50 %
- La taxe foncière non bâti 0,66 %

Cette dernière est vraiment mineure puisqu'elle représente moins de 1 %.

Comment générer des recettes supplémentaires ?

Par la construction de logements neufs !

Il faut savoir que chaque logement construit à Roncq génère en moyenne (je le disais en préambule) environ 1.000 € de recettes fiscales (TH et TF), ce qui n'est pas énorme. Il est donc hautement souhaitable que d'autres opérations consolident ce mouvement et, pour ce faire, il faut envisager la construction de logements sur des terrains constructibles mais

également la cession d'immeubles qui appartiennent à la Commune et qui n'ont plus leur raison d'être, qui peuvent donc fournir une recette supplémentaire et générer ensuite la construction de logements en accession et de logements sociaux.

Autre recette fiscale supplémentaire, c'est l'aménagement du parc d'activités Pierre Mauroy sur une surface de plancher de 33.500 m² ; outre les emplois qui y seront créés, cela génèrera de la taxe foncière puisque cette dernière, au niveau des entreprises, est toujours versée aux communes aujourd'hui ; l'ex taxe professionnelle étant versée à la Communauté Urbaine.

◆ **Remboursement de la dette de 2000 à 2013.**

Sur le graphique projeté, vous pouvez constater un pic à l'aube de l'année 2009 pour la construction de Brel/Picasso. Vous y trouvez les intérêts des emprunts, l'amortissement du capital de la dette et l'encours de la dette.

Ces trois dernières années, nous étions à 2,2 M€. Il s'agit d'une première traduction de la rupture évoquée précédemment.

Aujourd'hui, l'annuité de nos dettes s'élève à 625.000 €.

Nous avons inscrit des provisions prudentielles pour 480.000 € en fonctionnement.

Pourquoi ?

Pour faire face à la réforme des rythmes scolaires et à la mutualisation et inscrits dans le budget primitif en dépenses imprévues. Ce poste sera affiné au cours de l'année 2014 pour cibler les dépenses quand elles seront chiffrées.

Cette rupture marque, bien entendu, une baisse de notre autofinancement net qui s'établit, aujourd'hui, entre 700 et 800.000 €. Volontairement, nous n'y avons pas intégré le compte administratif qui dégagera un excédent au 31 décembre 2013. Malgré cela, on constate une baisse assez sensible par rapport au début de mandat et au mandat précédent. Je l'ai déjà évoqué et donné des explications : une maîtrise de nos dépenses de gestion mais, surtout, une baisse de nos recettes.

◆ **Evolution de l'encours de la dette.**

5,3 M€, je le rappelle à nouveau, c'était la construction de Brel/Picasso.

◆ Investissements 2004

Globalement, nous allons les cibler à 1 M€ : aucune opération nouvelle n'a été inscrite. Nous allons simplement faire face aux crédits annuels récurrents notamment aux travaux dans les écoles, logements de conciergerie, équipements sportifs, gros entretien de l'éclairage public, rénovation des façades et commerces, schéma informatique et télégestion, renouvellement d'équipements et matériels. Enfin une provision en réserve pour l'achat de matériels divers.

Bien entendu, ces dépenses se feront par recettes, sans appel à emprunt volontairement. Elles seront financées par l'excédent dégagé entre recettes et dépenses ainsi que la recette de TVA.

J'insiste sur le fait que les années prochaines seront plus difficiles pour assurer la gouvernance. Nous serons donc amenés à rechercher des économies, optimiser les moyens mis en œuvre et revisiter nos méthodes de travail.

Ces méthodes risquent de trouver leur limite à court terme. Il faudra donc s'interroger sur la pertinence d'actions ou de politiques historiques jusqu'à ce jour préservées. Autrement dit, il faudra revisiter le périmètre des services publics locaux, ceux-ci devant être replacés principalement dans une logique intercommunale et de mise en réseau entre les communes avoisinantes mais également avec la Communauté Urbaine de Lille.

A Roncq, on s'y engage ; on est précurseur dans ce domaine mais il faudra continuer à trouver d'autres moyens, à trouver une efficacité et si cela peut générer des économies pour la Commune... Je pense à Tourcoing qui a des services que Roncq n'a pas éventuellement. Pour Roncq, faire des économies c'est une bonne chose et cela permet, de plus, de s'ouvrir vers les autres.

Voilà, Monsieur le Maire, la tendance du DOB qui vous est présenté et je voudrais remercier particulièrement mes collègues du Conseil municipal ainsi que les services financiers et techniques, notamment Sabine KESTELOOT, Catherine SERAFINI, Bruno DUBOIS, Directeur général des services, qui ont apporté leur pierre et qui ont élaboré cette construction budgétaire pour l'année 2014.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur BOSSUT, pour cette présentation dont j'ai presque envie de dire : sans fard, sans complaisance, de manière très transparente, très objective et très lucide de ce qui nous attend. Nous allons évoluer, dans les quelques années à venir, dans un monde un peu plus compliqué en termes de contraintes environnementales, financières et cette navigation sera

compliquée par la difficulté de voir l'avenir. Il fut un temps où –je ne dirai pas– que c'était plus facile mais les perspectives étaient plus linéaires.

Aujourd'hui, on sent bien que les échelons bougent, qu'il y a de la résistance dans le corps social à faire bouger la France mais en même temps, vous l'avez repris à plusieurs reprises, la dynamique métropolitaine est importante puisque 40 % des gens vivent dans les métropoles et ces dernières attirent 80 % de la richesse en France. Ce sont des pôles de cristallisation à la fois de la densité de population et d'attraction de la richesse, sous toutes ses formes. Ainsi donc les métropoles ont des périmètres d'action qui vont s'élargir de plus en plus.

Comment allons-nous nous inscrire dans cette dynamique ?

La métropole a initié, durant ce mandat, les contrats de territoire qui nous ont quasi obligés, nous les Maires et nos représentants, à nous mettre autour de la table par territoire et discuter sur des objectifs à partager.

Il y a aussi la mutualisation de moyens. On a pris l'habitude, culturellement parlant, de réunir les DGS des communes, qui le souhaitent, autour de Marie-Caroline BONNET-GALZY, DGS de la métropole, aussi pour dessiner un certain nombre de perspectives communes... Cela ne va pas assez vite mais tout est mis sur le métier !

Aujourd'hui il faut aller dans ce sens de la métropolisation qui nous permet d'avoir sans doute un effet d'entraînement plus important –on le voit bien– en matière d'assainissement, d'évacuation des déchets et de traitement des déchets, d'embellissement urbain. Seule la force communautaire peut nous aider à développer nos projets, bien entendu.

Et en même temps, Monsieur PETILLON, il y a des choses qui me navrent. Parfois on n'avance pas sur des dossiers, aussi petits soient-ils. Je pense notamment au Sentier du Pellegrin, que nous portons depuis 10 ans, que la Communauté Urbaine accompagne, que le PACT a évalué... Et ce dossier se heurte aujourd'hui à des intérêts privés mesquins ; je le dis parce que j'ai écrit un courrier aux héritiers du terrain qui borde le Sentier du Pellegrin, consensuel de manière à entraîner leur adhésion pour nous donner une toute petite bande d'espace qui –déjà– est dans l'emprise du Sentier. Et aujourd'hui, les intérêts privés privent un certain nombre d'habitants de ce Sentier du Pellegrin d'un aménagement qui leur permettrait de sortir de cette ornière dans laquelle ils se trouvent.

La dynamique métropolitaine est là ; elle nous a accompagnés pour le Sentier du Pellegrin et parfois nous nous cassons les dents face à des intérêts, petits, égoïstes et étriqués.

En même temps, cela va mobiliser nos intelligences parce qu'il nous faudra réfléchir sur ce que seront nos services publics.

Je le dis souvent et je salue les représentants des agents de service public aujourd'hui.

Quelle évolution avons-nous accompagnée depuis 20 ans !

Les services publics ronquois ne sont plus du tout ceux qu'ils étaient il y a 30 ans. Quand j'évoque les services, ce sont les services rendus à la population.

Nous avons un service Informatique qui performe. Qui aurait pensé que des ingénieurs informatiques seraient à la disposition des collectivités pour développer des outils numériques de progrès, qui changent le rapport des usagers au service public et qui nous obligent à repenser la façon dont nous imbriquons les services publics avec lesquels nous allons fonctionner dans les temps qui viennent. Et les choses vont très, très vite avec la prolifération de tous les outils nomades aujourd'hui qui font que nos services, sédentaires par définition, sont confrontés à des modes de vie, des fonctionnements totalement différents.

Puis pour les gens qui viennent à Roncq, vous l'avez dit avec cet effet ciseau dans les recettes et ces taux qui restent importants mais qui n'engendrent pas une recette à la hauteur de ces taux, on peut déplorer (Michel PETILLON le fait régulièrement) d'avoir des produits immobiliers mis sur le marché un peu chers, ce qui nous oblige à penser la protection des populations.

Protection, c'est le « care » ... comment faire pour apporter les services nécessaires à une population qui, déjà par un ticket d'entrée important, et sans pour autant oublier les gens en situation plus précaire, choisit Roncq comme lieu de résidence.

C'est formidable, ce qui nous attend.

C'est un débat d'orientation budgétaire « riquiqui » parce que l'enjeu viendra après mars 2014.

Nous sommes vraiment confrontés à une situation totalement inédite avec un paysage administratif et politique qui doit évoluer (on le sent bien) parce que c'est compliqué, parce que c'est lourd, parce que c'est coûteux.

Une métropole qui fait la preuve de son efficacité au jour le jour même si, parfois, on peut déplorer par-ci par-là que les choses ne vont pas assez vite.

C'est pourquoi nous devons impérativement travailler sur des logiques de projet et pas simplement sur des logiques politiques. Nous en voyons les limites aujourd'hui parce que les gens ont perdu cette crédibilité par rapport aux boutiques politiques, aux enseignes politiques.

Travailler sur des projets partagés, des projets techniques... Je le répète, quand on fait de l'assainissement, quand on fait une route, quand on plante des mâts d'éclairage, ces mâts ne sont ni de droite, ni de gauche, ni du centre, ce sont des mâts qui font référence à une expertise technique. Cela nous oblige donc, mes chers collègues, à trouver des énergies, des intelligences nécessaires pour répondre aux défis de demain face à une fonction publique qui devra nécessairement s'adapter parce que la mission du service public, c'est de s'adapter aux exigences de la modernité.

Voyez que ce DOB, qui ne le traduit pas encore, est en quelque sorte une copie blanche qui sera sur le métier des différentes personnalités qui se présenteront aux élections municipales dans les mois qui viennent. Mais c'est totalement passionnant et tout cela devra se faire, naturellement, en informant le plus possible nos concitoyens qui, je l'espère, prendront de plus en plus une part active à la découverte du fonctionnement de leurs institutions. C'est nécessaire et important.

Je vous passe la parole, Monsieur PLOUVIER.

M. PLOUVIER –

Merci, Monsieur le Maire.

Bien évidemment, Action ronquoise citoyenne ne va pas débattre des orientations budgétaires. Compte tenu des circonstances, je ne vais pas discuter de la manière dont on va dépenser l'argent au cours du prochain mandat puisque, par définition, nous n'y serons pas. Nous laisserons cela aux autres.

Je voudrais simplement terminer mon intervention sur une petite facétie. Tout à l'heure, vous avez fait référence à la petite enfance et au nouveau Centre de la petite enfance qui a été construit en partenariat public/privé. Et je suis en train de me demander si la société anonyme Kaléide, qui a été créée ex nihilo de toutes pièces pour la gestion de la petite enfance, ne serait pas à Roncq ce que la société Ecomouv' est à la France ?

Vous savez ce qu'est Ecomouv' ?

M. LE MAIRE –

Je n'irai pas sur ce chemin un peu tortueux, Monsieur PLOUVIER ; vous le comprendrez.

M. PLOUVIER –

C'était une facétie, je l'avais annoncée.

M. LE MAIRE –

Je laisse votre facétie à ce qu'elle est. Au contraire, je suis complètement enthousiaste par ce mouvement coopératif que nous créons.

Monsieur PLOUVIER, la coopérative, c'est une idée moderne. Je vous invite à lire un ouvrage « Plaidoyer pour l'altruisme » du moine bouddhiste Matthieu Ricard qui plaide pour ces formes de coopération... 690 pages mais bénéfiques. Nous ne nous en sortirons que par des formes de coopération et, surtout, par des formes de démocratie partagée où un homme = une voix et que chacun trouve sa représentation.

Ce sont là des formes modernes ; en même temps, il faut que les gens s'investissent, bien entendu. Ce sont des outils mis à disposition.

Honnêtement je pense que la comparaison (vous l'avez dit) se situe sur le plan de la facétie et elle est totalement erronée et fausse.

Monsieur ZAJDA, vous avez la parole.

M. ZAJDA –

Merci, Monsieur le Maire.

Comme vous le disiez, il s'agit d'un budget de fin de mandat. Nous allons donc attendre les différents projets qui vont apparaître sur 2014. Nous n'allons pas forcément débattre mais vous avez fait un aparté sur le mandat ; j'ai relevé quelques points.

Vous avez présenté les taux. Notre groupe les a toujours votés même si nous avons voté contre le budget parce que nous n'avons jamais eu les mêmes curseurs.

On peut remarquer que les recettes étaient peut-être, pour ce mandat-ci, un peu surdimensionnées. Nous en avons déjà discuté lors des différents débats d'orientation. Il est vrai que nous avons toujours eu la crainte des baisses de dotations qui diminuent légèrement d'année en année. Maintenant, on en a parlé, il faut faire attention aux rythmes scolaires.

On a également parlé de certaines limites. Pour ma part, je soulignerai l'externalisation qui peut avoir des limites. Sans donner d'exemple précis pour ne pas être en porte-à-faux, je

pense à certains points où on a du mal maintenant à redresser la barre. Parfois, c'est mieux de l'avoir dans le giron municipal.

Vous avez évoqué les ventes d'immeubles. Certains étaient vétustes mais d'autres sont très vétustes, comme Alphonse-Loeul dont on ne sait quel sera le devenir. On le trouve légèrement dangereux. N'étant pas spécialiste en la matière mais si vous avez une réponse, au moins ce serait déjà un point sur 2014.

M. LE MAIRE –

Je ne vous donnerai pas de réponse sur ce point puisque, comme vous l'avez dit, ce sera dans les propositions que feront les candidats potentiels.

Bien entendu, nous n'avons jamais caché la vocation de ces bâtiments qui, encore une fois, ne répondent plus aux exigences de la société contemporaine puisqu'ils sont mal situés en termes de desserte, d'accès et autres. Je pense que la copie est dans le camp de ceux qui feront des propositions.

Je reviendrai simplement sur le débat de l'externalisation/régie directe.

Personnellement, je n'ai franchement pas de doctrine en la matière, aucun tabou, aucun complexe pour développer des innovations. On regarde et si cela ne va pas, on change de braquet.

Mais le vrai sujet demain sera : quel périmètre donnerons-nous à nos services publics ?

Ce n'est pas vrai uniquement pour Roncq ; c'est vrai pour l'ensemble des communes de France. Ensuite on regardera l'organisation territoriale. Il y a des villes centre et que proposent-elles comme services ?

A un moment donné, il faudra faire de la géographie. L'histoire est importante mais à travers la géographie, aussi extrêmement importante, regarder où se situe le potentiel financier, où se situe le moteur économique, où se situe la turbine des services publics... Eh bien, nous aurons des choix à faire. Mais ces choix ont été faits pour nous il y a plus de 40 ans ; cela s'appelle la métropole lilloise dont certains pères fondateurs sont morts comme Pierre MAUROY, ou d'autres illustres... Mais ces choix ont été faits pour nous. Nous allons donc nous y inscrire (en tout cas je le pense) résolument parce que c'est là où situent des niches de progrès pour nos communes. Il ne vous a pas échappé que les temps, que nous allons vivre, seront des temps de serrage de ceinture ; c'est clair. Or nos populations nous demandent des services, et en plus l'Etat nous demande de rendre des services (vous l'avez dit tout à l'heure) pour la réforme des rythmes scolaires.

Ainsi donc les équations sont parfois un peu compliquées mais cela fait partie des défis que nous allons devoir relever, les uns et les autres, dans les années qui viennent.

En tout cas, je vous remercie pour ces échanges.

Monsieur DESMET.

M. DESMET –

Par rapport à ce que disait Patrick BOSSUT sur le DOB, il est vrai que nous allons devoir revoir un peu notre gestion et travailler autrement.

Sur ce que vous disiez, Monsieur ZAJDA, à propos de l'externalisation, il est vrai que ce n'est pas gérer chaque fois la même chose. On va devoir évaluer, réévaluer ; c'est tout le travail que devront faire les candidats aux prochaines élections : comment va-t-on évaluer tout cela et que va-t-on proposer ?

On voit bien que le budget se rétrécit et qu'il va falloir travailler autrement, que ce soit au niveau communal, intercommunal et communautaire.

Ce que nous avons fait depuis 2001, nous l'avons fait dans cet objectif.

A propos des bâtiments que vous évoquiez également, nous avons également regardé la gestion pour mutualiser les moyens et essayer de faire en sorte que les associations se sentent bien dans ces locaux. Je peux vous dire que cette gestion de mutualisation des moyens pour les associations est un succès.

Voilà ; c'est un « travail autrement » pour les prochains candidats et élus de cette Ville.

M. LE MAIRE –

Monsieur BOSSUT.

M. BOSSUT –

Monsieur ZAJDA, vous parliez de recettes surdimensionnées dans ce mandat... Il n'y a pas de recette surdimensionnée.

En fait, nous aurions pu être populistes aujourd'hui et dire que nous baissions les taux parce que nous avons des excédents importants, un autofinancement important au cours des dernières années qui ont permis de financer de nombreux investissements.

Mais ce n'est pas la bonne logique. Vous le constatez aujourd'hui ; notre financement régresse. Quant à l'encours de la dette, nous sommes aujourd'hui à environ 330 €/habitant de dettes par rapport à une moyenne nationale de plus de 1.000 €. Je crois que nous

pouvons nous en féliciter car notre endettement ne représente même pas le tiers du ratio national. C'est important à relever ; cela permet de faire face et de transmettre à l'équipe municipale future une gestion saine qui lui permettra de démarrer sur de bonnes bases, eu égard aux difficultés qui s'annoncent via les baisses de dotations.

En la matière, je crois que nous avons bien fait de maintenir les taux.

M. LE MAIRE –

Merci à tous pour la qualité de ce débat.

Je vous invite tous samedi à vivre la Semaine de la Solidarité Internationale au cinéma de Roncq. Je vous le dis parce que c'est un moment intense au niveau de ce qui se passe dans le monde, je pense notamment aux Philippines.

Je ne vous ai pas proposé de verser une aide ce soir. J'ai appelé le Cabinet de la Présidente à Lille Métropole pour envisager éventuellement une aide communautaire via la Fondation de Lille. Nous n'allons donc pas faire de doublon en termes d'aide mais, pour autant, ce n'est pas parce que nous sommes en période de crise, chez nous et en Europe, que l'on ne doit pas penser aux pays qui sont en grande difficulté. Souvent nous gérons nos propres confort –il faut bien se le dire– quand certains n'ont rien pour vivre.

A travers un cinéma de grande qualité et un certain nombre de courts-métrages, nous aurons l'occasion d'échanger sur cette question importante qu'est la solidarité dans le monde.

Merci à tous ; bonne soirée.

-oOo-

Levée de séance à 20 h 10.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Vincent LEDOUX.